

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3087 - JEUDI 7 DÉCEMBRE 2017

FINANCES PUBLIQUES

Le gouvernement revoit
à la baisse le budget
de l'État 2017

Le Conseil des ministres, réuni hier à Brazzaville sous la direction du président Denis Sassou N'Guesso, a adopté un collectif budgétaire pour l'exercice 2017.

Le ministre des Finances et du budget, Calixte Nganongo, qui a présenté et soutenu ce projet de loi rectificatif, l'a justifié, no-

tamment, par « une distorsion importante entre les prévisions budgétaires contenues dans la loi de finances initiale et l'exécution réelle ».

Ainsi, « le budget général réajusté est arrêté, en recettes, à la somme de mille deux cent quarante-trois milliards trois cents million de francs CFA

et en dépenses à la somme de mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit milliards cinq cent trente-sept millions de francs CFA, dégageant un solde global déficitaire de deux cent cinquante-cinq milliards deux cent trente-sept millions de francs CFA ».

[Lire compte rendu en page 7](#)

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Réflexion autour
du financement
du secteur privé
de la santé

En partenariat avec la Banque mondiale, le ministère de la Santé et de la population a lancé une réflexion sur l'accès du secteur privé de la santé aux financements devant lui permettre d'être plus attractif et capable de jouer pleinement son rôle. Au cours d'une table ronde organisée le 6 décembre, les parties prenantes ont évoqué la nécessité de soutenir ce secteur dont la contribution au système national de santé est évaluée à plus de 50%. « Quand un Congolais a un problème de santé, il fait en premier recours au secteur privé. Ce privé mérite donc une attention particulière. Pour l'encourager, il faut un financement conséquent », a précisé le Pr Charles Bileko, inspecteur général de la santé supervisant les travaux.

[Page 5](#)

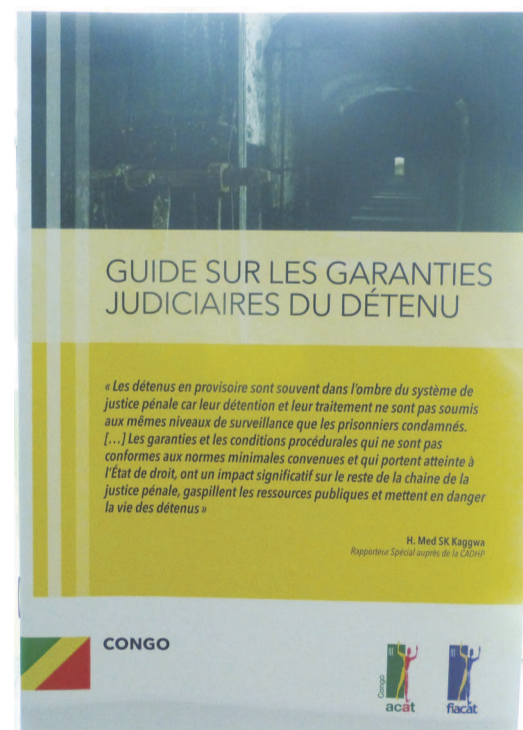
UNIVERS CARCÉRAL

Un guide sur
les garanties judiciaires
du détenu au Congo

La Fédération internationale de l'action des chrétiens pour l'abolition de la torture et l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture au Congo, deux organisations non gouvernementales de défense des droits de l'Homme, ont lancé le « Guide sur les garanties judiciaires du détenu en République du Congo ». Outil de défense des personnes détenues en violation des règles

légales, ce guide est jugé indispensable pour toute personne liée de près ou de loin au monde carcéral. Son appropriation par tous permettra de lutter ensemble pour le respect des garanties judiciaires des personnes en attente de jugement, d'identifier et de suivre des cas de détention préventive abusive, mais aussi de réduire la surpopulation carcérale.

[Page 5](#)



MÉDIAS

André Ondélé
nommé directeur
général
de Télé Congo

Ancien directeur de la Presse présidentielle, André Ondélé a été nommé hier en Conseil des ministres directeur général de la Télévision nationale (Télé Congo). Il remplace Jean Obambi qui occupait ce poste depuis le 23 décembre 2009.

[Page 7](#)

PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

Près de 2000 leaders économiques
et politiques invités à « Africa 2017
forum » en Egypte

La ville de Sharm El Sheikh abrite, du 7 au 9 décembre, sous l'égide d'Abdel Fattah El-Sissi, président de la République Arabe d'Egypte, une rencontre sur l'investissement dénommée « Africa 2017 Forum » à laquelle prennent part près de 2000 leaders économiques et politiques en provenance de quarante-cinq pays du continent.

Ce forum, qui vise à renforcer l'engagement de l'Égypte à amé-

liorer l'intégration économique et culturelle de l'Afrique et à stimuler les investissements, a pour but d'échanger sur le thème du commerce et des investissements africains.

[Page 9](#)

Éditorial

Remise à plat

[Page 2](#)

ÉDITORIAL

Remise à plat

Le grand avantage que présente pour le Congo - donc pour chacun d'entre nous - la nouvelle mission du Fonds monétaire international est la remise à plat des finances publiques qu'elle permettra d'effectuer et qui débouchera, du moins faut-il l'espérer, sur un accord de long terme dont la mise en œuvre résoudra les problèmes auxquels nous sommes présentement confrontés. Conduite par des experts de la finance internationale dont le sérieux n'est plus à démontrer, qui opèrent sur les cinq continents et dont les compétences sont aussi indiscutables qu'indiscutées, cette mission a toutes les chances de créer les conditions d'une relance de notre économie dont chacun de nous tirera profit à brève échéance.

Certes il n'est jamais agréable de regarder la vérité en face, c'est-à-dire de parler des erreurs que l'on a commises dans un passé plus ou moins récent, de s'interroger sur le bon ou le mauvais emploi des finances publiques, d'évoquer la question pour le moins délicate de la corruption et de l'évasion des capitaux hors du territoire national, de chercher des solutions pérennes au problème de l'endettement, bref de s'interroger sur les solutions qui peuvent nous permettre de reprendre notre marche en avant sur la voie de l'émergence. Mais, tout bien considéré, c'est grâce à ce travail de fourmi, à cette remise à plat que le Congo atteindra les objectifs fixés par son président, Denis Sassou N'Guesso, dans le programme de «rupture» qui lui a permis de se faire réélire il y a un an.

À ceux qui sont tentés de dire ou d'écrire, aujourd'hui, que notre pays ne parviendra pas à sortir très vite de l'ornière dans laquelle il se trouve plongé du fait de la chute brutale des cours du pétrole sur les marchés mondiaux, nous disons simplement qu'il a, bien au contraire, tous les moyens d'y parvenir s'il met de l'ordre dans sa gouvernance et s'il suit les conseils des autorités de la finance mondiale. Doté d'un vaste espace géographique, d'immenses richesses naturelles, d'une population peu nombreuse mais jeune, dynamique et ambitieuse, il figure en très bonne place, malgré ses difficultés présentes, dans le petit groupe des pays africains qui peuvent envisager l'avenir avec optimisme.

Conclusion de ce qui précède : si nous sommes capables de mener à bien, dans les délais impartis, la remise à plat dont il est ici question, nous en tirerons très vite de grands, très grands avantages.

Les Dépêches de Brazzaville

AGRICULTURE

Agri-Ressources Congo envisage d'investir dans la vallée du Niari

La société a signé, le 5 décembre à Brazzaville, un protocole d'accord avec le ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique pour lui solliciter un appui technique dans la mise en œuvre de ses firmes agricoles.



Coussoud Mavoungou et Roberto Di Gléria signant le protocole d'accord/Photo Adiac

Spécialisée dans le secteur agricole, Agri-Ressources Congo va développer plusieurs activités à Louvakou, dans le département du Niari, où elle a déjà acquis plus de vingt mille hectares de terre. Sur cet espace, la société entend installer de grandes firmes agricoles, en valorisant plusieurs variétés de cultures parmi lesquelles le riz, le soja et bien d'autres produits locaux. L'accord paraphé avec le ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique vise un aspect purement technique. Il s'agira, pour le ministère, de mettre à la disposition d'Agri-Ressources Congo des experts et chercheurs devant l'accompagner dans l'analyse du sol, l'identification et le choix des variétés culturales adaptées aussi bien au sol qu'au climat du milieu. Les chercheurs congolais devront aussi aider cette société dans le

choix des pesticides et autres engrais chimiques nécessaires pour fertiliser le sol. Le souci du gouvernement, à travers le ministère, est de permettre à Agri-Ressources de fournir des produits de qualité au profit des Congolais. « Dans le cadre du développement d'Agri-Ressources Congo, nous prévoyons de grandes exploitations. Il est donc nécessaire d'avoir un centre de recherche. Nous avons résolu de nous rapprocher des autorités congolaises afin que nous travaillions en collaboration avec le centre de recherche. L'objectif est de projeter des rendements optimaux », a expliqué Roberto Di Gléria, directeur général d'Agri-Ressources Congo. D'après lui, les activités préliminaires ont déjà commencé avec la mise en valeur de six cents hectares de semences agricoles devant être utilisées la prochaine saison qui commence au

mois de février.

« A terme, ce projet générera plus de mille cinq cents emplois directs. Rien que pour les cent tracteurs que nous rendrons disponibles, il faut également une centaine de machinistes. Actuellement, environ trois cents personnes y travaillent déjà, dans le cadre de la préparation des semences », a renchéri Roberto Di Gléria.

« Aujourd'hui, vous allez créer des conditions pour améliorer la qualité, parce que si le sol n'est pas bien connu, les semences mises en terre ne seront pas bonnes. C'est pour cela que l'institut de recherche forestière et celui de recherches agricoles s'impliqueront pour vous permettre de garantir une bonne productivité. Le ministère vous accompagnera partout où besoin sera », a rassuré le ministre de tutelle, Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou.

Firmin Oyé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Secrétaire des rédactions adjoint : Christian Brice Elion
Rewriting : Arnaud Bienvu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre

Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Romnique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI : Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Durlly Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Adrienne Londole
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Errhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbelé Ngonu

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagnia

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Eyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

AVIATION CIVILE

Le Congo résolu à atteindre les objectifs de l'OACI

La République du Congo est déterminée à mettre en œuvre les normes édictées par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), a affirmé le ministre en charge des Transports, Fidèle Dimou, dans le cadre de la journée de l'aviation civile internationale, célébrée le 7 décembre de chaque année.

« Le Congo s'est résolument engagé, à travers le volet aérien du plan national de développement des transports, à atteindre les objectifs stratégiques fixés par l'OACI pour améliorer la sécurité et l'efficacité de tous les secteurs du transport aérien », a déclaré Fidèle Dimou.

Selon lui, en matière de renforcement de la supervision de la sécurité aérienne, d'importantes mesures sont en train d'être exécutées à travers la mise en œuvre du plan d'actions correctrices du



Le ministre Fidèle Dimou

Congo, approuvé par l'OACI, et de la feuille de route de l'Agence européenne de la sécurité aérienne.

Concernant les ressources humaines, le ministre des Transports a évoqué l'élaboration par l'Agence nationale de l'aviation civile (Anac) d'un programme assorti d'un plan de formation. « Dans cette perspective, les inspecteurs de l'Anac reçoivent actuellement, auprès d'experts internationaux, un encadrement approprié qui les prépare à l'exécution quotidienne de leurs tâches de certification et de surveillance continue des opérateurs aériens nationaux de façon professionnelle », a-t-il dit, invitant les acteurs du secteur aérien à prendre conscience de leur responsabilité.

La journée de l'aviation civile internationale commémore en fait l'entrée en vigueur, le 7

décembre 1944, de la Convention de Chicago. Elle vise à sensibiliser à l'importance de l'aviation civile internationale dans le développement socio-économique des Etats.

Célébrée en 2017 sur le thème « Travailler ensemble pour qu'aucun pays ne soit à la traîne », cette journée est également l'occasion de rappeler le rôle de l'OACI qui assiste les Etats à mettre un réseau de transport aérien sûr et fiable au service de l'humanité.

Le transport aérien est un secteur qui a connu un essor considérable au cours de ces quinze dernières années au Congo, notamment avec la construction d'une dizaine d'aéroports dans le pays. Ce, dans le cadre du programme de développement des infrastructures de base dit municipalisation accélérée ayant touché l'ensemble des départements du Congo.

Christian Brice Elion

GOUVERNANCE

Le ministère du Tourisme veut améliorer son système de statistiques

Un séminaire de renforcement des capacités des agents en charge de la collecte et du traitement des données statistiques du tourisme au Congo se tient, du 5 au 7 décembre à Brazzaville, sous les auspices de la ministre de tutelle, Arlette Soudan-Nonault.

Le secteur du tourisme, en raison de son potentiel en termes de création d'emplois et de contribution à la protection de l'environnement, est, en effet, appelé à participer à une croissance inclusive et durable ainsi qu'à la diversification de l'économie congolaise en vue de sa transformation structurelle. De cette manière, il peut contribuer fortement à la réalisation des Objectifs de développement durable.

Aussi des statistiques fiables, bien tenues et régulièrement publiées sont-elles nécessaires à une bonne planification et un bon pilotage du secteur. Ces statistiques permettront de jauger l'impact de l'activité touristique, en fournissant des données justes aussi bien sur la fréquentation des sites touristiques que sur l'ensemble des facteurs qui participent à l'essor du secteur.

Intervenant à la cérémonie d'ouverture, le représentant-résident du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), coordonnateur du Système des Nations unies au Congo, Anthony Ohemeng-Boamah, a, dès l'entame de son propos, salué les efforts de la ministre pour son engagement à rendre effective la

contribution du tourisme à l'économie congolaise. Il a indiqué que cet atelier revêt un intérêt pri-

rentes reposant sur l'exploitation d'une matière première unique montrent chaque jour un peu

plan directeur de développement durable du tourisme, a relevé de nombreuses insuffisances. Celles-

intégrées d'informations touristiques qui couvrira les différentes facettes d'analyse du secteur, aussi bien caractéristiques de l'offre et de la demande que des agrégats d'ordre économique. Il s'agit de mettre les statistiques du tourisme au cœur du développement durable car le gouvernement, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et les centres de recherche ont besoin de données pertinentes, fiables et cohérentes pour prendre des décisions efficaces.

Ce séminaire, a souhaité Arlette Soudan-Nonault, doit permettre, aux travers des échanges entre communicateurs et apprenants, de relever le niveau de compréhension des instruments méthodologiques et techniques dans le cadre de la production des statistiques du tourisme dans le pays. « Après ce séminaire, il vous reviendra la responsabilité de relayer les informations reçues auprès de vos collaborateurs. C'est pourquoi, je vous invite à observer non seulement un comportement d'apprenant, mais aussi à faire preuve de rigueur et de responsabilité durant ce séminaire. Vous devez capitaliser les enseignements reçus afin d'atteindre, ensemble, les objectifs que nous a assignés le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, dans son programme de société, la Marche vers le développement », a conclu la ministre en charge du Tourisme.

Bruno Okokana



La photo de famille à l'issue de la cérémonie d'ouverture

mordial, de par sa finalité qui participe à l'amélioration de la gouvernance du secteur touristique. « Nous sommes convaincus de sa pertinence et de son intérêt, et cette formation qui va être dispensée au profit des cadres du ministère, à la demande de la ministre, sera un acquis important pour ses collaborateurs. Au sortir de celle-ci, les intéressés vont se doter d'une expertise pertinente qui leur permettra d'être à même de collecter, traiter et diffuser avec professionnalisme, les statistiques du tourisme qui sont actuellement plutôt insuffisantes ou même peu fiables », a déclaré Anthony Ohemeng-Boamah.

Ouvrant cet atelier, Arlette Soudan-Nonault a précisé qu'au moment où les économies de

plus leurs limites, il est judicieux et impérieux de s'orienter vers le tourisme, qui est aujourd'hui l'un des piliers de la diversification économique. En adoptant un plan directeur de développement durable du tourisme, a-t-elle poursuivi, le gouvernement exprime la volonté de jeter les bases d'un tourisme planifié à forte contribution, au développement du pays... L'importance de l'économie du tourisme, a signifié la ministre, est mise en évidence grâce à des statistiques fiables et cohérentes qui évaluent sa participation dans l'économie nationale. Cependant, le diagnostic du système national des statistiques du tourisme au Congo, réalisé en 2015 par le projet pour l'élaboration de la stratégie nationale et du

ci ont été observées dans les différents niveaux de la chaîne de production des données statistiques sur le tourisme et l'application des recommandations internationales sur les statistiques du tourisme de 2008, promulguées par les Nations unies et l'Organisation mondiale du tourisme. Ces insuffisances posent ainsi des problèmes de fiabilité des statistiques produites. Conscient de ces faiblesses et de l'importance des données statistiques du tourisme dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes de développement et de commercialisation de la destination Congo, le ministère en charge du Tourisme a décidé de mettre en place un Système efficace des statistiques du domaine, c'est-à-dire un système

MAIRIE CENTRALE

L'initiative « Bâtissons Brazzaville ensemble » expliquée aux communautés de Madibou

Le maire de la capitale, Roger Christian Okemba, est allé développer le 6 décembre, dans le 9^e arrondissement, son idée d'une approche participative pour une meilleure gestion de la cité.

À travers plusieurs illustrations, le maire a expliqué aux communautés de Madibou la nécessité de vivre dans un environnement propre. Il leur a raconté l'histoire d'un cadre supérieur qui vivait dans une maison luxueuse mais un tas d'immondices jonchait les alentours. En conséquence, les occupants de cette maison souffraient, constamment, du paludisme et de la fièvre typhoïde.

« Nous vivons ensemble, est-ce qu'ensemble, on ne peut pas aménager nos rues ou réorganiser la gestion de nos poubelles avec le concours de la mairie de Brazzaville ? Dans les quartiers reculés du centre-ville ou encore ceux non urbanisés, la population ne peut-elle pas s'organiser pour travailler de connivence

avec la Société nationale de distribution d'eau pour assurer leur adduction d'eau du robinet ? », s'est interrogé

avec la Société nationale de distribution, d'ensablement, de sécurité, d'adduction d'eau, de transport, de désenclavement des quartiers et biens d'autres.

les moyens », a indiqué Roger Christian Okemba. Le maire a demandé aux communautés de cet arrondissement

délibérations au cours du prochain conseil des élus locaux de la capitale et de rencontrer les autorités de la Société nationale d'électricité pour que certains quartiers de Madibou soient alimentés en énergie.

« Le ciment coûte moins cher actuellement, avec une bonne organisation, nous pouvons paver les routes et les avenues de nos arrondissements », a estimé le maire, qui a demandé aux communautés de trouver un espace pour la construction d'un siège moderne pour la mairie de Madibou. Cette initiative de l'autorité municipale a été saluée par la population qui souhaite l'amélioration de son cadre de vie.

Rappelons que la gestion participative est un mode qui consiste à susciter l'engagement et la prise d'initiative des équipes de travail, en les responsabilisant et en les intégrant dans la vie quotidienne d'une administration, surtout lors de la prise des décisions collectives.

Fortuné Ibara



Le maire de Brazzaville face aux communautés de Madibou (Adiac)

Roger Christian Okemba. Par ces illustrations, le maire a enseigné aux habitants de Madibou l'approche participative de l'initiative « Bâtissons Brazzaville ensemble » qui consiste à encourager les citoyens à se solidariser pour se prendre en charge sur les questions d'éro-

« La population peut se cotiser et la mairie de Brazzaville peut lui apporter le complément nécessaire, notamment le matériel et la main d'œuvre. C'est une question de la volonté de tout un chacun. Il faut que nous changions notre logiciel mental car l'Etat n'a pas tous

d'identifier les problèmes prioritaires. À terme, il entend engager les services municipaux afin de tenter de trouver des solutions à ces problèmes cruciaux, entre autres, le lotissement et l'électrification. Pour ce faire, il a promis de réparer les engins en panne, de prendre certaines

PROJET EAU ELECTRICITE ET DEVELOPPEMENT URBAIN (PEEDU)

Cofinancement Congo/Banque Mondiale
BP 2099 - Brazzaville
Tél: [00 242] 05 556 87 87 - Email: pedu_congo@yahoo.fr

PUBLICATION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

En application de la clause 7 (publication des attributions de contrat) de l'annexe 1 des directives de la Banque mondiale, la présente publication est relative aux fournitures et travaux de réhabilitation de 25 postes de transformation MT/BT à Brazzaville (Lot 1).
Nom du marché : Fournitures et travaux de réhabilitation de 25 postes de transformation MT/BT à Brazzaville (Lot 1)
Numéro d'identification : AOIT-002/PEEDU/2017
Informations sur chaque soumissionnaire ayant participé à l'appel d'offres :

Entreprises	Monnaie	Montants lus à l'ouverture	Observations
SOGECO	Francs CFA	3 440 021 516	Retenu pour examen détaillé
EMISSAN	Francs CFA	4 235 570 140	Retenu pour examen détaillé
STEG Int. Services	Francs CFA	7 366 987 032,58	Retenu pour examen détaillé
AEE POWER	USD	8 213 492,50	Retenu pour examen détaillé
BITAR	Francs CFA	1 675 000 000	Non conforme
EGCM Labo Groupement	Francs CFA	2 970 786 200	Non conforme
Eridan/Actom	Francs CFA	4 085 070 441	Non conforme
BACODIM	Francs CFA	4 310 257 023	Non conforme
SCEEC	Francs CFA	5 313 623 976	Non conforme
RMT	Francs CFA	5 454 257 078	Non conforme
Grpt MBTP/CELEC	Francs CFA	5 730 196 511	Non conforme
Société METATOUT	Francs CFA	5 765 834 395	Non conforme
SERVIPR O	Francs CFA	6 093 784 388	Non conforme
EM Energie	Euros	6 878 479,91	Non conforme
TERRASCOM	Francs CFA	6 886 740 882	Non conforme
SERRUTOP	Francs CFA	9 013 559 096	Non conforme
SINO Hydro	Francs CFA	9 358 317 033	Non conforme
RAY Group	Euros	9 408 933,74	Non conforme
ABC Contracting	Euros	9 412 165,65	Non conforme
CMEEC	USD	17 425 230,53	Non conforme
CGC International	Francs CFA	5 535 916 573,65	Non conforme

• **Offres Evaluées**

Entreprises	Prix évalués en FCFA
SOGECO	3 440 015 516
AEE Power	4 106 743 677
EMISSAN	4 191 272 308
STEG International Services	7 361 502 252

Soumissionnaire retenu pour attribution : SOGECO pour un montant de 3 323 319 870 FCFA HT après un rabais de 3,3923%.
Durée des travaux : Onze (11) mois.

Fait à Brazzaville, le 30 novembre 2017
Le Coordonnateur du PEEDU,
Maurice BOUESSO

PROJET EAU ELECTRICITE ET DEVELOPPEMENT URBAIN (PEEDU)

Cofinancement Congo/Banque Mondiale
BP 2099 - Brazzaville
Tél: [00 242] 05 556 87 87 - Email: pedu_congo@yahoo.fr

PUBLICATION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

En application de la clause 7 (publication des attributions de contrat) de l'annexe 1 des directives de la Banque mondiale, la présente publication est relative aux fournitures et travaux de réhabilitation de 15 postes de transformation MT/BT à Pointe-Noire (Lot 2).
Nom du marché : Fournitures et travaux de réhabilitation de 15 postes de transformation MT/BT à Pointe-Noire (Lot 2)
Numéro d'identification : AOIT-002/PEEDU/2017
Informations sur chaque soumissionnaire ayant participé à l'appel d'offres :

Entreprises	Monnaie	Montants lus à l'ouverture	Observations
SOGECO	Francs CFA	2 460 118 202	Retenu pour examen détaillé
EMISSAN	Francs CFA	3 381 079 807	Retenu pour examen détaillé
RMT	Francs CFA	4 028 474 134	Retenu pour examen détaillé
STEG International	Francs CFA	4 630 750 862,56	Retenu pour examen détaillé
CMEEC	USD	13 588 008,80	Non conforme
CTA	FCFA	2 293 576 650	Non conforme
BACODIM	Francs CFA	3 070 053 557	Non conforme
Société METATOUT Groupement	Francs CFA	3 624 859 475	Non conforme
MBTP/CELEC	Francs CFA	3 724 941 137	Non conforme
SCEEC	Francs CFA	3 798 976 030	Non conforme
CGC International	Francs CFA	4 087 291 490	Non conforme
SERVIPRO	Francs CFA	4 189 387 163	Non conforme
EM Energie	Euros	4 604 121,95	Non conforme
TERRASCOM	Francs CFA	4 661 093 813	Non conforme
ABC Contracting	Euros	5 945 840,09	Non conforme
SINO Hydro	Francs CFA	6 111 245 636	Non conforme
AEE POWER	USD	6 240 785,75	Non conforme
SERRUTOP	Francs CFA	6 249 443 690	Non conforme
RAY Group Euros	6 616 833,36		Non conforme

• **Offres Evaluées**

Entreprises	Prix évalués en FCFA
SOGECO	2 460 042 252
EMISSAN	3 368 989 708
RMT	4 026 193 604
STEG International	4 630 786 026

Soumissionnaire retenu pour attribution : SOGECO pour un montant de 2 376 590 249 FCFA HT après un rabais de 3,3923%.
Durée des travaux : Onze (11) mois.

Fait à Brazzaville, le 30 novembre 2017
Le Coordonnateur du PEEDU,
Maurice BOUESSO

UNIVERS CARCÉRAL

Un guide sur les garanties judiciaires du détenu au Congo

La Fédération internationale de l'action des chrétiens pour l'abolition de la torture et l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture au Congo (Acat) ont mis à la disposition du public, du personnel pénitentiaire et judiciaire, un outil indispensable pour le suivi du prisonnier dans le pays. La présentation officielle de ce document a eu lieu le 6 décembre, à Brazzaville.

Le guide sur les garanties judiciaires du détenu, a déclaré le président de l'Acat, Christian Loubassou, est un ensemble de relevés de toutes les dispositions juridiques nationales, régionales et interna-

tionales. Prenant la parole à son tour, le directeur de cabinet du ministre de la Justice, Michel Mvouo, à qui revenait la charge de présider la cérémonie, a noté que ce document de seize pages est un instrument qui fait corps avec la législation congolaise en vue de rappeler les principes de droit concernant la liberté et la sécurité des personnes en détention. « Les règles qui régissent le régime de la détention préventive constituent des repères pratiques pour identifier les cas d'abus dans leur inobservation. Ce guide est aussi, selon la compréhension commune des valeurs, une interpellation à la conscience collective et individuelle

solliciter sa mise en liberté provisoire en tout état de cause selon les dispositions légales », a-t-il expliqué.

Dans le même ordre d'idées, Michel Mvouo a noté que la présomption d'innocence constitue aussi une garantie essentielle pour toute personne ayant fait l'objet d'une interpellation ou ayant le statut de détenu. Toute personne, a-t-il renchéri, est présumée innocente jusqu'à ce qu'elle soit condamnée par une juridiction compétente.

Les voies de recours, a-t-il ajouté, constituent une autre garantie qui donne l'espoir aux condamnés de



Les parties prenantes lors de la présentation du guide

Il renferme également quelques cas de jurisprudence existants sur la détention préventive. En fait, cet instrument n'est autre que l'expression d'une parfaite collaboration des différents acteurs de la chaîne pénale.

« Ce document décrit le parcours du prévenu depuis sa mise en détention jusqu'à sa mise en liberté. Véritable outil de défense des personnes détenues contre l'inapplication de la loi, ce guide est l'outil indispensable à toute personne reliée de près ou de loin au monde carcéral », peut-on lire à la deuxième de couverture du livre.

de tous les acteurs judiciaires en vue d'éviter toute mauvaise interprétation de la loi », a déclaré Michel Mvouo. Par ailleurs, a-t-il poursuivi, même lorsqu'une personne fait l'objet d'une détention préventive, elle bénéficie de la protection de l'Etat car le régime de la détention est encadré par les délais légaux. « C'est ainsi que l'article 121, alinéa premier du Code de procédure pénale, nous enseigne que la détention préventive ne peut excéder quatre mois, exception faite dans les cas de prolongation qui ne peut dépasser deux mois. Le détenu préventif a le droit de

saisir une juridiction supérieure en vue d'obtenir un nouvel examen de son affaire.

Notons que l'Acat Congo est une organisation de défense des droits de l'homme, fondée en 1993 et affiliée à la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture depuis 2000. Elle a pour mission de lutter contre la torture, les traitements cruels, inhumains et dégradants ainsi que la peine de mort en République du Congo.

Roger Ngombé

SANTÉ PUBLIQUE

Des discussions pour améliorer le financement du secteur privé

Le ministère de tutelle a organisé, le 6 décembre à Brazzaville, une table ronde préparatoire avec ses partenaires financiers pour réfléchir sur les modalités de faciliter l'accès des opérateurs dans le domaine au financement public-privé.

La réunion préparatoire a été organisée dans le cadre du partenariat public-privé. Au cours de celle-ci, les experts et techniciens du ministère de la Santé, les professionnels du secteur privé ainsi que les organismes financiers ont réfléchi sur les enjeux et défis, mais aussi les stratégies à mettre en œuvre pour mobiliser les financements au profit de ce secteur. « Quand un Congolais

a un problème de santé, il fait en premier recours au secteur privé. Ce privé mérite donc une attention particulière. Pour l'encourager, il faut un financement conséquent. Au cours de cette rencontre, nous allons donc réfléchir sur la manière de rendre ce secteur attractif aux financements », a expliqué le Pr Charles Bileko, inspecteur général de la Santé, qui a supervisé les travaux.

L'objectif global du ministère de la Santé et de la population est de permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle, en offrant aux Congolais des soins de santé de qualité. D'après les statistiques publiées à cette occasion, ce secteur contribue à plus de 50% dans le système national

de santé. Cette démarche intègre la vision et les missions du Programme de développement des systèmes de santé qui accorde une place de choix au secteur privé. Dans le même cadre, le ministère de la Santé a signé récemment un protocole d'accord avec l'Alliance du secteur privé de la santé, visant l'amélioration du climat des affaires dans ce domaine. Cet accord s'appuie sur quatre composantes dont la révision du cadre juridique et règlementaire ; le renforcement du dialogue public-privé et la gouvernance du système national de santé; la facilitation à l'accès aux financements publics-privés et aux formations sanitaires du secteur privé.

Firmin Oyé

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° SC 01/2017/ PADEF/UNGP/RPM

« Recrutement d'un Consultant National chargé du contrôle des travaux de construction de 4 ouvrages de franchissement et d'assainissement sur la piste Odikango-Abolo dans le district de Boundji, Département de la Cuvette »

4. Durée et lieu de la mission
La durée de la mission est de trois (03) mois.

5 Manifestation d'intérêt
Le PADEF invite les consultants intéressés à se faire connaître et à fournir des informations (preuves) sur leur expérience et compétence en rapport avec la nature de la mission (brochures, références concernant l'exécution des contrats analogues, expérience dans les conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, CV du personnel prouvant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ladite mission, etc.). Le consultant national sera recruté, en conformité avec les directives « Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs du Fonds International de Développement Agricole (FIDA). Le choix final du consultant sera fait sur la base de la Sélection à Titre personnel (STP). Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence (Termes de référence et calendrier de la mission), à l'adresse indiquée ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 8 heures à 16 heures (heure locale).

1. Contexte et justification

1.1 La République du Congo a obtenu du Fonds International de Développement Agricole un financement (Prêt n° 851-CG) de 6,2 millions de dollars US, cofinancé par le Gouvernement congolais pour la mise en œuvre du Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles, et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit financement pour financer les services de consultants ci-après : Recrutement d'un Consultant National chargé du contrôle des travaux de construction de 4 ouvrages de franchissement et d'assainissement sur la piste Odikango-Abolo dans le district de Boundji, Département de la Cuvette.

2. Objectif de la mission du Consultant

L'objectif global de la mission est d'assurer le contrôle et le suivi des travaux de construction de 4 ouvrages de franchissement et d'assainissement dans le district de Boundji, Département de la Cuvette,

3. Qualité et Profil du consultant

Le profil du candidat recherché pour assurer le contrôle et le suivi des travaux de construction des ouvrages devra être le suivant :

- Etre un ingénieur/technicien supérieur des travaux publics, ingénieur/technicien supérieur du génie rural ou similaires ;
- Avoir une expérience d'au moins 8 ans dans le domaine de contrôle des travaux ;
- Avoir effectué au moins une mission dans le cadre des projets de routes et ouvrages, financés par le FIDA.
- Disposer d'un collaborateur de niveau BAC au moins et ayant une expérience d'au moins 5 ans dans le contrôle des travaux de pistes et ouvrages de franchissement ;

NB : fournir les preuves de toutes les informations données

6. Dépôt des dossiers

Les manifestations d'intérêt doivent être adressées au plus tard le 20 décembre 2017 à 16 heures, sous pli fermé et cacheté, avec mention « AMI N° 01/2017/PADEF/UNGP/RPM, pour le Recrutement d'un Consultant National chargé du contrôle des travaux de construction de 4 ouvrages de franchissement et d'assainissement sur la piste Odikango-Abolo dans le district de Boundji, Département de la Cuvette ». PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES (PADEF) Secrétariat, Sis aux Parcelles n° 70/42 et 70/43 de la rue Isaac LOCKO, quartier Blanche GOMEZ, derrière l'Ambassade des USA - Brazzaville. Tél : 00242 06 658 59 19 / 06 644 75 07 Email: blprodercongongo@yahoo.fr Brazzaville - République du Congo.

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur du PADEF

Benjamin DIRA.

NÉCROLOGIE

Les familles Bokatola Liboula Bondzi et Boyengué (district de Mossaka) ont la douleur et la tristesse d'annoncer le décès de Mme Bokatola Jacqueline, survenu le 29 novembre 2017 à Brazzaville, fille de feu Bokatola Étienne et de Kosso Agathe. La veillée funèbre se tient au domicile de l'illustre disparue, à Massengo sur l'avenue de la station terrienne, en face de l'église Saint-Grégoire arrêt. Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.




BUROTOP IRIS

**ACHERER UN TELEVISEUR SMART
 N'EST PLUS UN LUXE**

VESTEL



- 32" HD : 119 000 FCFA HT**
- 43" FULL HD : 219 000 FCFA HT**
- 50" FULL HD SMART : 369 000 FCFA HT**
- 55" FULL HD SMART : 419 000 FCFA HT**
- 65" ULTRA HD SMART : 999 000 FCFA HT**


4 Avenue FOCH - Centre Ville - Brazzaville Tél.: 055 777 888 - 066 69 60 60

Avenue Moe Katt Matou - après le Rond Point Kassaï - Pointe-Noire Tél.: 044 53 53 53 - 056 056 056

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO



LEADER DANS L'IMPRESSION PRESSE OFFSET AU CONGO

 +242 06 951 0773
 +242 05 629 1317

 imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
 Brazzaville - République du Congo



Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 6 décembre

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 6 décembre 2017 au Palais du Peuple, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Quatre affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

Un projet de loi organique portant organisation, composition et fonctionnement du Conseil économique, social et environnemental, au titre du ministère de l'Economie, de l'industrie et du portefeuille public ; Un projet de loi portant loi de règlement du budget de l'Etat, exercice 2016, et un projet de loi de finances rectificative pour l'année 2017, au titre du ministère des Finances et du budget. Une nomination au titre du ministère de la Communication et des médias.

Il est à noter que le projet de loi organique portant sur le Conseil économique, social et environnemental marque une nouvelle étape dans le long travail de mise en place des institutions prévues par la Constitution du 25 octobre 2015 ; il s'inscrit dans la volonté du peuple constituant telle qu'exprimée il y a un peu plus de deux années de rendre les institutions de la République les plus proches possibles du pays réel, leur caractère inclusif marquant et garantissant la pleine participation des citoyens à la vie publique.

Quant aux deux projets portant, l'un sur la rétrospective de l'exercice budgétaire 2016 (loi de règlement) et l'autre sur le réajustement du budget 2017 tenant compte de son exécution réelle tant en recettes qu'en dépenses (projet de loi de finances rectificative), ils illustrent la volonté du gouvernement de piloter au plus près nos finances publiques, en tenant compte à la fois de la réalité de terrain, ainsi que de l'exigence de transparence voulue par l'opinion, Entrons à présent dans le vif des textes examinés lors du Conseil des ministres de ce jour 6 décembre 2017.

I/- Ministère de l'Economie, de l'industrie et du portefeuille public.

1/- Projet de loi organique portant organisation, composition et fonctionnement du Conseil économique, social et environnemental

Prenant la parole, M. Gilbert Ondongo, ministre d'Etat, ministre de l'Economie, de l'industrie et du portefeuille public a précisé que le texte soumis à l'examen du Conseil des ministres a été élaboré conformément aux dispositions de l'article 199 de la Constitution, lequel dispose qu'une « loi organique fixe l'organisation, la composition, les règles de fonctionnement et les modalités de désignation des membres du Conseil économique, social et environnemental ».

Tout en reprenant l'essentiel des dispositions de la loi organique n°2-2003 du 17 janvier 2003, le projet soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres contient des nouveautés permettant sa conformité aux dispositions de la loi fondamentale.

Ainsi, le projet prévoit, outre la prise en compte, dans la désignation de certaines personnalités, de la nouvelle configuration de l'exécutif avec l'institution de la fonction de Premier ministre, la création d'une nouvelle commission permanente, en charge des affaires environnementales, ainsi qu'une composition paritaire du Conseil lui-même, conformément à l'article 17 de la Constitution.

Autres nouveautés, celles-ci consacrées dans l'esprit d'une plus grande participation citoyenne: en premier lieu, le caractère public des sessions de l'assemblée générale qui, jusque-là, se déroulaient à huis clos, et la publication au Journal officiel du rapport annuel de l'institution.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi organique portant organisation, composition et fonctionnement du Conseil économique, social et environnemental. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

II/- Ministère des Finances et du budget

1/- Projet de loi portant loi de règlement du budget de l'Etat, exercice 2016

Prenant à son tour la parole, M. Calixte Nganongo, ministre des Finances et du budget, a rappelé que le projet soumis à l'examen du Conseil des ministres avait pour fondement l'article 60 de la loi organique n°36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances.

Pour l'année 2016, le budget de l'Etat avait été initialement arrêté sur un déficit prévisionnel de ressources budgétaires de 282 milliards 744 millions de frs CFA. D'autre part, une loi de finances avait été promulguée en septembre 2016, afin de tenir, entre autres, compte du plus faible niveau de recouvrement des recettes pétrolières en comparaison des prévisions, ainsi que de la mise en place des nouvelles institutions de la République.

Après réajustement, le budget de l'Etat exercice 2016 a été arrêté, en recettes, à 2156 milliards 468 millions de frs CFA, et en dépenses à 2454 milliards 717 millions de frs CFA, soit un déficit porté à 298 milliards 249 millions de frs CFA, financé par l'excédent de trésorerie.

Ces résultats s'expliquent par des recettes globalement inférieures aux prévisions contenues dans la loi de finances initiale.

Ainsi, les impôts et taxes intérieurs ont été recouverts à hauteur de 682 milliards de frs CFA au lieu d'une prévision de 860 milliards de frs CFA ;

Pour les autres recettes on peut noter, entre autres:

Droits et taxes de douane : 125 milliards au lieu de 200 milliards Recettes pétrolières : 418 milliards au lieu de 579 milliards Recettes minières et de service : 11 milliards au lieu de 35 milliards

Ces déséquilibres se sont également traduits par des dépenses de fonctionnement seulement payées à hauteur de 947 milliards de frs CFA, soit un reste à payer de 104 milliards de frs CFA, tandis que les dépenses d'investissement, prévues pour un montant total de 1349 milliards de frs CFA, n'ont été ordonnancées qu'à hauteur de 571 milliards de frs CFA, soit un taux d'exécution de 42,30%.

Le projet de loi de règlement a retenu les grandes masses suivantes :

Recettes : 1526 milliards de frs CFA Dépenses : 1733 milliards de frs CFA

En y intégrant les opérations des budgets annexes et celles des comptes spéciaux du Trésor, le résultat global d'exécution est donc déficitaire de 206 milliards 153 millions de frs CFA.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant loi de règlement du Budget de l'Etat, exercice 2016. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

2/- Projet de loi portant loi de finances rectificative pour l'année 2017



Poursuivant son propos, le ministre Nganongo a présenté aux membres du Conseil des ministres un projet de loi portant loi de finances rectificative pour 2017.

Fondée sur l'article 58 de la loi n°36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances, qui dispose en substance qu'un projet de loi de finances est déposé au Parlement si l'équilibre financier défini par la loi de finances initiale est modifié du fait de la conjoncture, entraînant notamment un niveau de recettes significativement inférieur aux prévisions.

A cet égard, le ministre Nganongo a éclairé les membres du Conseil des ministres sur les deux points suivants :

D'abord, une distorsion importante entre les prévisions budgétaires contenues dans la loi de finances initiale et l'exécution réelle. Ainsi, au 30 septembre 2017, les données laissent apparaître un taux de recouvrement des recettes de 896 milliards 232 millions de frs CFA, pour une prévision de 1695 milliards, soit un taux d'exécution d'environ 52%, sans que le dernier trimestre à échoir puisse permettre d'atteindre les objectifs initiaux ; La modification de la structure de l'équipe gouvernementale consécutive au remaniement intervenu au mois d'août dernier.

Ainsi, le projet de loi de finances rectificative est soumis à l'examen du Conseil des ministres afin de rétablir l'équilibre financier et budgétaire rompu.

Le budget de l'Etat réajusté pour l'année 2017 est équilibré en ressources et en charges à la somme de mille cinq cents treize milliards deux cent quatre vingt cinq millions (1 513 285 000 000) de frs CFA.

Le budget général réajusté est quant à lui arrêté, en recettes, à la somme de mille deux cent quarante trois milliards trois cent millions (1 243 300 000 000) de frs CFA, et en dépenses à la somme de mille quatre cent quatre-vingt dix huit milliards cinq cent trente-sept millions (1 498 537 000 000) de frs CFA, dégageant un solde global déficitaire de deux cent cinquante-cinq milliards deux cents trente-sept millions (255 237 000 000) de frs CFA.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant loi de finances rectificative pour 2017. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

Prenant la parole, son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, a placé l'ensemble des textes à caractère financier et budgétaire soumis ce jour à l'examen du Conseil des ministres dans une perspective plus globale, celle de la situation difficile que notre pays traverse depuis quelque temps.

Le chef de l'Etat a appelé le gouvernement à prendre toutes les mesures propices à l'élargissement de l'assiette fiscale congolaise et à mettre en œuvre les actions nécessaires à l'accroissement de l'activité économique.

Il a également invité le gouvernement à s'atteler à l'amélioration des performances des administrations compétentes en matière fiscale et parafiscale, dont notamment la Direction générale des impôts et la Direction générale des douanes.

Enfin, le président de la République a instamment demandé au gouvernement de soumettre au Parlement, et ce dans les meilleurs délais, le projet de loi de finances exercice 2018, afin que l'opinion publique et les acteurs socio économiques, après la présentation ce jour des lois de règlement 2016 et loi de finances rectificative 2017, soient suffisamment informés sur la situation actuelle du pays et sur les perspectives à court terme.

IV/- Nominations

Enfin, le Conseil des ministres a procédé à une nomination, et ce au titre du ministère de la Communication et des médias.

Ainsi, M. André Ondelé, journaliste de niveau III, échelon 9, est nommé directeur général de la Télévision nationale congolaise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h 00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h30.

Fait à Brazzaville, le 6 décembre 2017

Thierry Lézin Mougalla/-
Ministre de la Communication et des médias
Porte-parole du gouvernement



REMORQUAGE ET AIDE AU CONSTAT GRATUITS

SAHAM ASSURANCE AUTO

En cas de panne ou d'accident, nous sommes à vos côtés.

Quel que soit votre type de véhicule, bénéficiez d'offres adaptées à vos besoins.
En cas de choc ou de panne, le constat et le remorquage de votre voiture sont gratuits.
Pour plus de renseignements, rendez-vous dans l'une de nos agences.

ASSISTANCE
05 053 58 58



SAHAM
Assurance
Avancez librement

PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

Près de 2000 leaders économiques et politiques en conclave en Egypte

La ville de Sharm El Sheikh abrite, du 7 au 9 décembre, sous l'égide de Abdel Fattah El-Sissi, président de la République Arabe d'Egypte, une rencontre sur l'investissement dénommée « Africa 2017 Forum » à laquelle prennent part près de 2000 leaders économiques et politiques en provenance de quarante-cinq pays du continent.

Le forum est organisé par le ministère égyptien des Investissements et de la Coopération internationale et l'Agence régionale des investissements du Comesa (Marché commun de l'Afrique orientale et australe), en partenariat avec le Club Afrique développement du groupe Attijariwafa bank. Il connaîtra également la participation de plusieurs chefs d'Etat, parmi lesquels le Guinéen Alpha Condé, l'Ivoirien Alassane Ouattara, le Rwandais Paul Kagame et le Nigérian Muhammadu Buhari. Avec pour vocation de renforcer l'engagement de l'Égypte à améliorer l'intégration

économique et culturelle de l'Afrique et de stimuler les investissements dans l'une des régions du monde qui connaît une très forte croissance, cette rencontre a pour but d'échanger et collaborer sur le thème du commerce et des investissements africains.

Selon un communiqué de presse du Club Afrique développement, l'objectif est de promouvoir les investissements sur le continent, en particulier les investissements transfrontaliers.

Pays hôte de cette rencontre internationale, l'Égypte présentera, à l'occasion, des projets de grande envergure portant notamment sur la construction d'une nouvelle capitale à 45 km du Caire, et plusieurs autres liés aux zones économiques spéciales ainsi qu'aux zones industrielles le long du Canal de Suez.

Au cours de ce forum, de jeunes entrepreneurs seront également à l'honneur avec une journée qui leur sera dédiée. Ceux-ci seront mis en relation avec des mentors,

des business angels et des sociétés de capital-risque pour partager des idées, développer des réseaux et concrétiser leurs projets. Il est attendu à cette rencontre une intervention de Mohamed El Kettani, président directeur général du groupe Attijariwafa bank lors du panel « New World, New partners ».

Plate-forme d'entrepreneurs, le Club Afrique développement est un lieu de rencontre et de réflexion dédié à la communauté des affaires engagée en Afrique. Espace de débats et de d'échanges d'affaires au service des chefs d'entreprises et décideurs africains, il a entre autres missions de créer une communauté africaine des affaires ouverte dont l'objectif est de construire, en priorité, un réseau interafricain de décideurs et d'opérateurs économiques, générateurs d'opportunités de développement et de réflexions sur les échanges et les investissements dans le continent.

Guy-Gervais Kitina

BONNE GOUVERNANCE

L'Afrique invitée à être autonome

La 12^e Conférence économique africaine s'est achevée le 4 novembre, à Addis-Abeba, en Ethiopie, sur un appel incitant le continent à chercher des solutions en lui-même et tirer les leçons de sa propre expérience pour connaître une transformation structurelle.

Plus de cinq cents participants ont assisté à l'événement annuel organisé conjointement par la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et le Programme de développement des Nations unies (Pnud) sur le thème : « Mettre la gouvernance au service de la transformation structurelle ».

Les représentants de ces trois organisations se sont dit disposés à soutenir le continent africain pour poursuivre son programme visant à « instaurer des Etats démocratiques plus forts et une transformation structurelle rapide afin qu'il y ait des retombées positives sur le développement humain ».

Le Premier ministre de la République fédérale de l'Éthiopie, Hailemariam Desalegn, a prôné l'émergence d'Etats démocratiques forts, « qui fassent preuve d'une to-

lérance zéro face à la corruption et de systèmes qui favorisent le partage des richesses ».

« Des conférences comme celle-ci sont importantes pour tirer les leçons des expériences et s'adapter aux conditions socioéconomiques spécifiques à chacun des pays. Il n'y a pas un modèle de politique particulier qui fonctionnerait partout », a-t-il souligné.

La secrétaire exécutive de la CEA, Vera Songwe, a appelé les dirigeants, les économistes et les décideurs à « porter leur regard au-delà des indicateurs standards de bonne gouvernance ».

Le vice-président de la BAD chargé de la gouvernance économique et de la gestion des connaissances, Célestin Monga, a appelé à mettre davantage l'accent sur la réponse à apporter aux pertes économiques dues à l'inefficacité des institutions et à l'incompétence.

Il a, en outre, insisté sur la façon dont la corruption met en danger la croissance économique, avant de souligner les coûts cachés induits par le déficit d'institutions fortes, tout en faisant ressortir combien il est difficile d'y remédier quand les gens ont faim. Richard Joseph, professeur de l'Université Northwes-

tern, a souligné dans son discours pourquoi « les décisions politiques audacieuses » doivent venir de l'Afrique elle-même : « En Afrique, le temps est venu d'instaurer une certaine autonomie dans l'approche des questions politiques », a-t-il dit.

S'exprimant au nom d'Abdoulaye Mar Dièye, secrétaire général adjoint des Nations unies et directeur du Bureau régional du Pnud pour l'Afrique, Lamin M. Manneh, directeur du Centre de services régional de cette agence onusienne pour l'Afrique, a déclaré : « Le maintien d'une croissance de 5 % devrait être vu comme un développement positif. Il y a eu des revers, mais l'Afrique parvient peu à peu à une bonne gouvernance ». Axée cette année sur la concrétisation de la transformation structurelle en Afrique, la conférence a mis un accent particulier sur le développement de la gouvernance. Elle a été une occasion pour les participants d'évaluer l'impact des stratégies de gouvernance politique et économique appliquées aujourd'hui sur la transformation économique, la pauvreté, les inégalités et le développement humain en Afrique.

Yvette Reine Nzaba

CONFLITS EN AFRIQUE

Un rapport appelle à limiter les répercussions des désastres

Le texte, rendu public le 6 décembre, indique que quelque 2,7 millions de personnes vivant sur le continent ont été déplacées cette année essentiellement par des violences à l'intérieur de leur pays de janvier à fin juin, soit 15 000 Africains chaque jour.

« Ces personnes ont dû fuir leur foyer pour échapper aux conflits, à la violence et aux catastrophes, et ce, sans jamais franchir de frontière internationale », indique le document de l'Observatoire des situations de déplacement interne (Internal Displacement Monitoring Centre, IDMC). « Les conflits ont été responsables de 75% des nouveaux déplacements observés en Afrique durant le premier semestre de 2017 », souligne cette ONG qui dépend du Conseil norvégien pour les réfugiés.

Les pays les plus touchés par ce phénomène sont la République démocratique du Congo (RDC), le Nigeria et le Soudan du Sud. Mais l'Afrique de l'est où les déplacements résultent souvent de conflits persistants est la région qui « paie le plus lourd tribut ». Ces violences affectent notamment la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud.

Le rapport indique qu'au premier semestre 2017, 997 000 nouveaux déplacements liés aux conflits ont ainsi été enregistrés en République démocratique du Congo (RDC), un nombre supé-

rieur à celui observé pour l'ensemble de 2016. En Centrafrique, rien que pour la même année, 206 000 autres ont été recensés, soit quatre fois plus que l'année dernière.

Pour la directrice de l'IDMC, Alexandra Bilak, citée dans le communiqué, la communauté internationale doit jouer un rôle majeur pour arrêter les déplacements massifs de la population. « Cette situation tragique, qui, de toute évidence, ne cesse d'empirer, nécessite une nouvelle approche allant au-delà de l'action humanitaire pour s'attaquer aux causes et aux répercussions à long terme des déplacements internes », a-t-elle déclaré. « Pour inverser la tendance, nous devons mettre l'accent sur la prévention et la réduction des risques de nouveaux déplacements. Cela passe uniquement par l'adoption de mesures immédiates axées sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix ainsi que sur le développement économique et politique en général », a expliqué Alexandra Bilak.

Les auteurs de l'étude estiment que la même approche doit être développée pour les déplacements liés aux catastrophes, avec la mise en place de mesures de réduction des risques qui « contribuent à limiter le nombre de personnes déplacées et le temps qu'il leur faut pour reconstruire leur vie ».

Nestor N'Gampoula

TRAFIC D'IVOIRE AFRICAIN

Près d'une tonne saisie au Cambodge

L'information a été donnée par le parquet cambodgien, le 6 décembre, indiquant que ce pays était devenu, depuis un certain temps, un des voies d'entrée vers l'Asie de l'ivoire trafiqué depuis l'Afrique.

Au total, 279 morceaux de défense ont été découverts, pour un poids de 940 kilos. Et selon Lim Bun Heng, vice-procureur de la province de Preah Sihanouk, dans le sud du Cambodge, « certaines des pièces d'ivoire étaient coupées en morceaux pour pouvoir être dissimulées au milieu d'une cargaison de bois ».

Les défenses d'ivoires sont passées par l'important port commercial de Sihanoukville, le plus grand du Cambodge et la principale voie d'accès vers ce pays d'Asie du sud-est voisin de la Chine, grande consommatrice d'ivoire. Importée de Côte d'Ivoire par une société basée au Mozambique, cette cargaison était « destinée à un pays tiers », a affirmé le vice-procureur,

sans mettre en cause la Chine. « Quand les conteneurs sont arrivés dans le port, nous avons identifié des objets suspects au scanner. Nous avons demandé au propriétaire de la compagnie d'ouvrir les conteneurs, mais personne ne s'est présenté », a-t-il précisé.

En décembre 2016, les autorités cambodgiennes avaient saisi 1,3 tonne d'ivoire dans une cargaison de bois venant du Mozambique, près de Phnom Penh. A l'époque, les dirigeants cambodgiens avaient clairement indiqué que la cargaison était destinée à la Chine. C'est pour cela que les écologistes estiment que le Cambodge est devenu une voie de passage majeure pour l'ivoire africain ces dernières années.

Le commerce de l'ivoire est certes interdit, mais le trafic des défenses se poursuit frauduleusement, parce que ce produit est apprécié pour sa beauté, notamment pour fabriquer des objets raffinés et des bijoux.

Nestor N'Gampoula

RAPPORT DE CRISIS GROUP SUR LA RDC

Un risque élevé d'escalade de violence dans les prochains mois

L'ONG internationale redoute l'aggravation de la situation dans le pays et appelle la communauté internationale à mettre en place des actions concertées pour éviter le pire.

Conformément à sa mission consistant, pour l'essentiel, à faire le plaidoyer auprès des dirigeants dans un but de prévention et de résolution des conflits armés, l'International Crisis Group a publié, le 4 décembre, son rapport Afrique axé notamment sur la situation sociopolitique en RDC. Une situation qui, d'après cette ONG, n'inspire guère confiance et ne laisse entrevoir aucune perspective heureuse en termes de paix et de stabilité dans un avenir proche. Le document de Crisis Group se veut une interpellation, ou mieux une sorte de mise en garde par rapport au risque qu'en-court la RDC. L'ONG tire, en effet, la sonnette d'alarme et prévient sur l'éclatement rapide de la violence qui pourrait mettre le pays à feu et à sang dans les prochains mois, si rien n'est fait pour éloigner le danger. Cette violence, si jamais elle se déclarait, aurait des conséquences désastreuses pour la stabilité du pays et de la région, prévient Crisis Group qui parle d'un risque d'escalade de la violence en RDC élevé dans les prochains jours.



En tirant cette sonnette d'alarme, l'ONG internationale s'appuie sans nul doute sur les derniers discours incendiaires des leaders de l'opposition appelant à la désobéissance civile via des marches de protestation souvent réprimées de manière disproportionnée par les forces de l'ordre. La détermination des opposants à braver l'interdit, en passant outre la loi, avec des actions de terrain, est un motif de crainte pour l'ONG qui invite la communauté

internationale à mettre en place des actions concertées pour prévenir le pire. « Les acteurs internationaux, y compris l'ONU, doivent se préparer à la possibilité d'une détérioration de la situation sur le court terme », note Crisis Group.

Le même appel est lancé aux puissances occidentales et régionales pour qu'elles redoublent d'efforts afin de promouvoir une transition pacifique en RDC. Au Conseil de sécurité de l'ONU, l'ONG l'exhorte

à déployer en urgence ses forces et à veiller au respect des droits de l'homme, conformément à une recommandation issue de l'examen stratégique de septembre dernier de la mission des Nations unies. Pour Crisis Group, l'ONU devrait dorénavant « se préparer au mieux aux conséquences d'une telle éventualité ». Pour l'heure, ce qui compte, d'après l'ONG, c'est de faire avancer les préparatifs électoraux et de faire en sorte que les élections aient lieu et que la scène politique reste

ouverte. Crisis Group réaffirme, par ailleurs, son intérêt pour le respect des principes fondamentaux de l'Accord de la Saint-Sylvestre qui restent la meilleure garantie d'une sortie de crise. Ces principes s'articulent autour de l'organisation effective d'élections, du refus d'un amendement de la Constitution permettant au président Kabila de rester au pouvoir, de l'ouverture de l'espace politique et du respect des droits de l'homme.

Alain Diasso

La population a droit à être protégée et sécurisée par la Police

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



*CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



LOI ÉLECTORALE

Les sénateurs face à leurs responsabilités

Le texte voté le 4 décembre, à la chambre basse du Parlement, puis transmis à la chambre haute pour une seconde lecture, continue de susciter des remous au sein de la classe politique. Les sénateurs ont la lourde responsabilité de recadrer les choses en tentant de résoudre une crise qui ne fait que se corser.

La nouvelle loi électorale continue à défrayer la chronique politique avec, en toile de fond, un débat qui n'en finit pas sur les options levées par ce texte dont certaines seraient non fondées, à en croire l'opposition parlementaire. Les modifications ainsi apportées dans cette loi ne font pas l'unanimité. Avec un seuil de représentativité jugé élevé par rapport au potentiel électoral réel dont représentent les candidats dans leurs circonscriptions et une machine à voter aux contours flous, sans oublier la caution onéreuse, d'aucuns pensent que ladite loi fait l'affaire des riches. « Aucune réforme de la loi ne peut énerver la lettre et l'esprit de la loi et la question du seuil touche à la Constitution », fait-on remarquer à l'opposition. Celle-ci pointe un doigt accusateur sur la majorité présidentielle, considérée comme principal artisan de cette loi électorale sortie de ses officines sans être soumise, selon les us, en examen préalable au Conseil des ministres.

En effet, des indiscretions recueillies dans les milieux concernés font état de l'imposition, sans débat, de ce qui n'était alors qu'un projet de loi au grand dam des ministres de l'opposition obligés, bien malgré eux, de se plier à la volonté de la majorité. Il se susurre qu'au regard des dispositions contenues dans ce texte de loi, la majorité présidentielle (MP) aurait mis en œuvre, comme en 2011, sa stratégie électorale pour s'assurer une majorité aux prochaines législatives. Et cette fois-ci, le parti présidentiel entendrait rafler la quasi-totalité des sièges au Parlement sans penser à coaliser avec d'autres forces politiques pour



Des sénateurs en plénière

s'assurer une majorité. Et la loi électorale en gestation, d'après l'opposition, vise à matérialiser ce schéma.

Une attitude, apprend-on, que les membres du gouvernement issus de l'opposition n'auraient pas appréciée, étant entendu qu'aucune des options convenues avec la MP n'a été respectée. Se sentant flouée vis-à-vis des partenaires politiques qui ne semblent pas jouer franc jeu, une poignée des ministres issus de l'opposition s'était retrouvée récemment autour du président du Conseil national de suivi de l'accord, Joseph Olenghankoy, pour faire le point de la situation et tirer les leçons de ce qu'elle considère comme une vilaine supercherie. L'option

a été levée, après discussions, d'engager des concertations directes avec la haute hiérarchie de la majorité afin d'entrevoir la possibilité de revenir, en seconde lecture au Sénat, sur certaines dispositions qui fâchent.

C'est toujours dans ce cadre du lobbying qu'il faut situer la rencontre que le président du Sénat, Léon Kengo Wa Dondo, a eu récemment avec les présidents des groupes parlementaires de l'opposition, dans le souci de résoudre la crise née du vote en première lecture du projet de révision de la loi électorale. Cette chambre entend donc jouer amplement son rôle de sapeur pompier pour calmer les esprits, comme elle l'a fait en 2015. Cette

année-là, le Sénat avait repoussé la tentative de révision de la loi électorale et contribué à la restauration de la paix sociale jadis menacée. En attendant, la loi déjà transmise à la chambre haute pour une seconde lecture est appelée à être promulguée au plus tard le 15 décembre, pour se conformer au calendrier électoral publié le 5 novembre dernier par la Céni. Les sénateurs sont donc obligés de parer au plus pressé pour examiner et voter ce texte. Tout attermoiement de leur part aura une incidence sur le chronogramme électoral avec, à la clé, le risque de décaler l'échéance du 23 décembre 2018 fixée pour la tenue des élections.

Alain Diasso

AIDE HUMANITAIRE

Ouverture de deux nouveaux sites pour les réfugiés

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a annoncé, le 5 décembre, l'ouverture de deux nouveaux sites pour les réfugiés en République démocratique du Congo (RDC), pays qui en accueille plus d'un demi-million.

Les nouveaux sites se trouvent à proximité de la ville de Baraka, dans la province du Sud-Kivu (est), et de Dungu, dans la province de Haut-Uélé (nord-est), a indiqué le HCR dans un communiqué. « Environ 90 000

civils originaires du Burundi, de la République centrafricaine et du Soudan du Sud ont fui vers la RDC au cours des douze derniers mois, portant à plus d'un demi-million le nombre total de réfugiés dans le pays », a-t-il

ajouté. « La majorité de réfugiés vit dans des zones rurales près des frontières de la RDC », grand pays d'Afrique avec un arc de neuf frontières, selon le HCR.

La semaine dernière, des réfugiés burundais ont été transférés au site de Mulongwe (Sud-Kivu) qui pourra accueillir, dans une première phase, cinq mille réfugiés. « Ce site était en préparation depuis trois mois afin de transférer les réfugiés burundais qui continuent d'affluer vers la RDC, étant donné que le camp de Lusenda est saturé », a expliqué à l'AFP Berthe Zinga, responsable de la commission nationale des réfugiés de ce pays.

Dans ce village, « les réfugiés partagent des écoles et des postes de santé avec la communauté locale », a ajouté le HCR, expliquant que « Les autorités congolaises ont alloué des

terres aux réfugiés pour leur permettre de pratiquer l'agriculture et le HCR va aider à assurer leur autonomie ». Le site de Kaka, dans le nord-est, avec une capacité d'accueil de 43 000 personnes, abritera des réfugiés du Soudan du Sud. « Pour des raisons sécuritaires, les réfugiés sud-soudanais qui vivaient trop près de la frontière de leur pays vont être délocalisés à Kaka », a précisé Mme Zinga.

Le HCR souligne cependant que « le manque de financement entrave gravement » son programme. En plus des 526 543 réfugiés qui vivent en RDC, quelque 4,1 millions de Congolais ont été déplacés à l'intérieur du pays - plus que dans n'importe quel pays africain. Le HCR a demandé 236,2 millions de dollars américains pour ses activités dans le pays et affirme n'avoir reçu à ce jour que moins d'un quart de ce montant.

AFP



Des déplacés internes attendant que le HCR distribue de la nourriture dans un camp à Kibati, Nord-Kivu, 2 décembre 2008

EPSP

Un atelier national fixe les préalables de l'enseignement bilingue

Dix experts, inspecteurs, linguistes et didacticiens sont réunis en travaux au Campus numérique francophone de Kinshasa, du 5 au 8 décembre, dans le but de concevoir des modules pour le développement du bilinguisme dont les enseignants se serviront comme outils d'auto-formation au niveau national.

Personnes ressources, les experts ont jusqu'ici travaillé dans la production de modules pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture, a expliqué au Courrier de Kinshasa le coordonnateur des travaux en cours, Joseph Kawole. Au nombre de ces derniers figurent ceux qui ont déjà contribué à la conception d'outils nécessaires pour le développement de l'enseignement bilingue. Chose faite avec le concours du programme École et langues nationales (Elan) dont l'expertise est avérée dans le processus d'introduction progressive de l'enseignement bilingue au primaire. Aussi, l'inspecteur général adjoint de l'Enseignement primaire secondaire et professionnel (EPSP) chargé de l'enseignement spécial souligne que les experts en atelier travaillent pour joindre au français les quatre langues nationales, le swahili, le lingala, le kikongo et le ciluba dans le programme de l'éducation nationale. Quitte à emmener les enseignants



Un aperçu des experts réunis en atelier au Campus numérique de Kinshasa

à procéder à un enseignement simultané du français et d'une des langues, selon la contrée.

Les experts travaillent en prenant comme base de structuration des matières les réalisations de l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (Ifadem). Le dispositif hybride de formation destiné aux instituteurs du bilinguisme qui va voir le jour a donc l'avantage de s'appuyer sur l'expertise d'Ifadem et sur les acquis d'Elan dans le domaine de la formation à l'enseignement dans le cadre du bilinguisme français-langues africaines.

Joseph Kawole soutient que l'introduction du bilinguisme procède du constat que les élèves s'en sortent mieux à l'école si le processus de l'apprentissage se fait à partir de leur langue maternelle. « Nous avons trouvé que si l'élève part de sa langue maternelle pour apprendre le français, il y parvient mieux et que celui-ci lui sert ensuite pour comprendre les matières et les autres langues », a soutenu le coordonnateur de l'atelier. Et de poursuivre : « Très souvent, l'on a remarqué que la compréhension se fait mieux par la langue maternelle que par le français. C'est

pour cela qu'il paraît plus convenable de les mettre ensemble pour que les élèves comprennent mieux et étudient mieux ».

Dès lors, le processus en cours a pour finalité la production de modules qui permettent un meilleur apprentissage des élèves localement à partir de la première primaire. Les modules conçus vont, au bout du processus, servir de matière ressource aux enseignants. À l'étape suivante se tiendra une formation de formateurs de sorte que les inspecteurs s'approprient des contenus des modules élaborés et de la manière de mener la démarche qu'elles

poursuivent.

Par ailleurs, il y a encore un chemin à parcourir jusqu'à la mise en œuvre effective du bilinguisme dans le programme national. « Les modules seront prêts au mois de février, parce que nous allons faire le travail en trois étapes. Nous venons de commencer aujourd'hui la première qui va durer quatre jours, soit du 5 au 8 décembre. Nous nous retrouverons encore au début du mois de janvier et vers la fin pour des travaux de durée similaire. Et il faut espérer que les outils seront disponibles en février », a soutenu, à ce propos, Joseph Kawole. Et de conclure que le travail achevé, « il faudra ensuite une validation du ministère pour que les modules soient lancés dans l'enseignement ».

En amont de l'actuel atelier national se sont tenus trois ateliers avec le nouvel Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation à Dakar autour de la RDC, Madagascar, du Mali et du Niger. Ces travaux préalables ont servi à la conception de modules transversaux. C'est fort de l'expérience acquise au cours de ces précédentes rencontres que Joseph Kawole assure la conduite des travaux actuels au Campus numérique de Kinshasa.

Nioni Masela

ENTREPRENEURIAT

Le phénomène « Lufu » plus déstabilisateur que la charge fiscale

En dépit d'une fermeture officielle du célèbre marché situé à la frontière anglo-congolaise et de la mesure d'interdiction d'importation de certains produits similaires, on parle encore des effets désastreux de Lufu sur l'entrepreneuriat local.

L'épineuse question s'est invitée aux échanges entre l'Agence nationale de promotion des investissements (Anapi) et les responsables de Nestlé Congo pour tirer au clair les causes profondes du départ du Groupe suisse. Les causes ne sont pas fiscales, s'est empressé de conclure l'Anapi qui a accompagné la société lors de son installation en RDC et de la construction de son usine de Kingabwa, dédiée au conditionnement du produit Maggi pour un coût global évalué à vingt-deux millions de dollars américains.

Deux ans plus tôt, en août 2015, la société Nestlé RDC a inauguré sa nouvelle ligne de conditionnement du lait Nido « essenta nutripac ». Rien ne présageait alors d'un départ aussi rapide. Pourtant, en revenant sur les dernières années de la société, il y a bien eu un signe annonciateur. En effet, la société a aligné trois années de pertes successives qui



Ambiance au poste frontalier de Lufu

ont affecté durement sa santé financière. Huit ans après le lancement de ses activités à Kinshasa, il y a eu la terrible annonce de la fermeture de l'usine et du siège social dès janvier 2018.

Bien entendu, la nouvelle de la fermeture de Nestlé RDC a fait l'effet d'une bombe tant chez les travailleurs que chez l'Anapi. Cette dernière a tenu à avoir toutes les précisions des managers de cette société sur les causes exactes de leur décision de quitter la RDC. Le phénomène « Lufu », l'inflation et l'effritement du pouvoir d'achat de la population ont contribué à

placer la société dans l'obligation d'adopter cette mesure extrême. La dépréciation de la monnaie nationale face au dollar américain a élevé terriblement les coûts de production, a-t-on appris.

À l'issue des discussions, l'Anapi a tenu à rappeler à l'opinion nationale que ce départ n'est pas le fruit des contrôles et autres tracasseries ou de la pression fiscale et parafiscale. Pour sa part, le groupe a réitéré sa détermination à maintenir ses activités à travers un réseau de distribution par tiers.

Laurent Essolomwa

EST DE LA RDC

«Inquiétude» sur la fréquence des tremblements de terre

Quatre secousses ont été ressenties en moins d'une semaine avec une intensité croissante dans le Sud-Kivu, une région sismique dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), suscitant l'inquiétude des spécialistes, a-t-on appris, le 5 décembre, de sources concordantes.

Le dernier tremblement de terre a eu lieu dans la nuit du 4 au 5 novembre, après ceux ressentis les 1er, 2 et 3 décembre, ont témoigné des habitants de la région auprès de l'AFP. Le bassin du lac Kivu qui s'étend du lac Édouard jusqu'au lac Tanganyika «est devenu sismiquement actif», a déclaré à l'AFP le Pr Kacho Karume, responsable de l'Observatoire volcanologique de Goma. «Nous venons d'enregistrer quatre tremblements de terre dont la magnitude est supérieure à 4 sur l'échelle de Richter», a-t-il expliqué, ajoutant que «la réplique d'hier (4 décembre) était de 4,5». La fréquence de ces secousses suscite de «l'inquiétude du fait que les gens devraient s'attendre à des séismes beaucoup plus importants dont la magnitude est supérieure à 5 dans les jours à venir jusqu'à ce que le bassin du lac Kivu cesse d'être actif», a af-

firmé le Pr Karume. «Le foyer de ce séisme se rapproche de la ville de Bukavu», capitale du Sud-Kivu, selon le Pr Prince Kaleme, directeur du Centre de recherche en sciences naturelles de Lwiro, cité par la radio onusienne Okapi. Le Pr Kaleme «s'inquiète de la réplique de ces tremblements de terre, soulignant que leur intensité va croissant au lieu de décroître». Aucune victime n'a été enregistrée, selon les autorités administratives, qui ont fait cependant état des dégâts matériels. Plusieurs infrastructures religieuses et scolaires ont été endommagées ou détruites, selon l'administrateur du territoire de Walungu, Dominique Bofondo.

Les séismes sont fréquents au Sud-Kivu. Le 11 septembre 2016, la secousse qui a fait dix-neuf morts dans le nord-ouest de la Tanzanie voisine avait été ressentie à Bukavu. Un dimanche de février 2008, un tremblement de terre ayant frappé la région avait fait sept morts au Sud-Kivu et trente-huit au Rwanda. Des centaines de personnes avaient été blessées dans les deux pays, où le séisme avait surpris les fidèles dans les églises.

AFP

SANTÉ

Réflexion sur la couverture sanitaire universelle en RDC

Le sujet a été au centre de la conférence tenue à Kinshasa, relative au Financement basé sur la performance (FBP), l'achat stratégique et la Couverture sanitaire universelle (CSU).

La conférence a été organisée avec l'appui du FBP de la Banque mondiale, en collaboration avec le Programme de développement du système de santé en RDC. Elle a permis aux participants d'identifier les facteurs exogènes et endogènes qui limitent la mise en œuvre de la CSU et de réfléchir sur des solutions et des actions concrètes en vue d'en prévoir un suivi des résultats. Cette rencontre a aussi permis aux participants de partager les expériences dans la mise en œuvre de la CSU, de l'achat stratégique et du FBP en analysant les défis et perspectives pour aboutir à un agenda d'action commun de la CSU pour la mère et l'enfant.

Pour le ministre de la Santé publique, le Dr Oly Ilunga, cette conférence a posé le jalon de la vision forte de l'achat stratégique en vue de la CSU pour la mère et l'enfant. Il a félicité tous les partenaires pour le développement d'une approche d'intelligence collective dans le renforcement du système de santé. Par ailleurs, le ministre a rassuré les participants de l'engagement du gouvernement dans la recherche du bien-être de tous les Congolais en vue d'aller vers la CSU, dont l'un des piliers est l'amélioration des mécanismes de financement du système de santé d'ici à 2030. La majorité des concitoyens, a reconnu le ministre Oly



L'hôpital Panzi (Bukavu-Sud-Kivu)

Ilunga, n'arrive pas encore à jouir effectivement de ce droit à cause de nombreuses contraintes et barrières financières. Des conséquences logiques de l'absence d'un système de protection sociale couvrant le domaine de la santé.

Pour sa part, le directeur exécutif de l'AAP/Sud-Kivu, Pacifique Mashagalusa Salongo, a rappelé les expériences du financement basé sur la performance développées principalement dans cette province, avec l'appui de l'ONG Cordaid et qui se sont étendues dans les provinces du Nord-Kivu, les deux Kasai et le Katanga.

Cette conférence, notons-le, a réuni les décideurs politiques, les experts, les représentants des partenaires techniques et financiers, les acteurs des partenaires privés, les organisations de la société civile et les acteurs du terrain.

Aline Nzuzi

PANIFICATION

Deux millions de baguettes consommés quotidiennement à Kinshasa

La production de la Société générale des pains (SGP) ou « Pains Victoire » est distribuée dans les vingt-quatre communes de Kinshasa et quelques provinces environnantes. Le caractère stratégique de la denrée alimentaire a poussé le ministre provincial de la Santé, affaires sociales et communication, Weloli Kanda, à s'intéresser aux conditions de fabrication.

La tournée du 5 décembre à la Minoterie du Congo (Minocongo) et la SGP a permis de recueillir des informations phares sur un secteur très volatile. Dans une ville où les boulangeries naissent et disparaissent facilement, le ministre Weloli a tenu à constater les conditions hygiéniques dans le processus de fabrication de la farine de froment et du pain. Le premier enseignement de cette activité est la qualité de travail acceptable dans les usines qui disposent des machines modernes et informatisées.

C'est le cas de Minocongo, une grande boulangerie située au quartier GB de la commune de Ngaliema. Elle emploie plus de quatre cents personnes et son usine fabrique quotidiennement dix mille tonnes de sacs de farine de froment.

En accédant plus tard aux installations de la SGP, le ministre s'est dit également satisfait du respect des normes et standards internationaux. Construite au cœur du quartier Beau vent de Lingwala, cette usine emploie environ deux mille travailleurs et trois mille autres personnes travaillent indirectement pour la boulangerie. Cette usine peut produire jusqu'à trois millions de baguettes par jour, sans oublier les produits dérivés.

Au-delà de la question sanitaire, il y a bien entendu les nombreuses contraintes auxquelles les deux sociétés de panification font face régulièrement. Les managers de la SGP et de Minocongo ont évoqué les contrôles intempestifs et les taxes injustifiées.

Pour lutter contre les abus de toute sorte, le ministre a annoncé son intention d'imposer l'aval de son ministère pour les contrôles. Nous y reviendrons.

Laurent Essolomwa

DIVISION 1

MK soumet Nord Sport, Mazembe bute sur Dibumba, Mont Bleu défait Etoile du Kivu

Les rencontres se poursuivent dans les trois zones de développement de la 23e édition du championnat national de football qu'organise le nouveau comité de gestion de la Ligue nationale de football (Linafoot). Le 6 décembre à Bunia, Mont Bleu a dicté sa loi sur Etoile du Kivu, alors qu'à Kananga, Mazembe s'est littéralement heurté à la modeste formation de Dibumba. A Kinshasa, il n'y a pas eu de vainqueur entre Rangers et Dragons/Bilima.

Après le match nul obtenu face au Daring Club Motema Pembe (DCMP), actuel leader de la zone de développement ouest du 23e championnat national de football, le FC Nord Sport de Matadi a été reçu, le 5 décembre, au stade Tata-Raphaël de la Kethule de Ryhove à Kinshasa, par le FC MK de Kinshasa. Les protégés de l'homme d'affaires Max Mokey Nzangi n'ont laissé aucune chance aux joueurs de Matadi, battus par la marque de zéro but à deux, dans le cadre de la cinquième journée de la zone de développement ouest. Ce sont des points précieux du FC MK qui se relance après avoir accumulé des décon-



L'équipe de Mazembe

tures. Et le 6 décembre dans ce zone ouest, l'AC Rangers et l'AS Dragons/Bilima se sont quittés dos à dos par la marque de deux buts partout.

Dans la zone de développement Centre Sud, l'on rappelle la large victoire de Mazembe sur Tshinkunku au stade des jeunes de la commune de Katoka à Kananga, par quatre buts à un, avec les réalisations de Glody Likonza (13e et 42e mn) Ben Malango (34e sur penalty) et Jackson Muleka (87e mn sur un centre de Patou Kabangu Mulota, titularisé par le coach Pamphile Mihayo Kazembe).

Tshinkunku a sauvé l'honneur par le biais d'Héritier Lisamba à la 15e mn). Après ce succès, Mazembe a été contraint au partage, le 6 décembre, au stade des Jeunes, par l'AC Dibumba de Tshikapi (zéro but partout). Avec ce surprenant résultat d'égalité face à la modeste formation de Dibumba, Mazembe totalise cependant dix points après quatre sorties. Au stade Tshikisha de Mbuji-Mayi, Sa Majesté Sanga Balende a battu Océan Pacifique par trois buts à un.

Dans la zone Est, la formation de Mont Bleu de Bunia, dans

la province d'Ituri, est venue à bout de l'Etoile du Kivu de Bukavu par trois buts à deux, au terme d'une partie à rebondissement, car Etoile du Kivu menait jusqu'à deux buts à un, au stade Amani de Bunia avant une sacrée remontada du club local.

Des forfaits contre Shark XI

La Linafoot continue d'infliger des forfaits contre Shark XI FC de Kinshasa. La commission de discipline et championnat de cette instance subdélégitaire de la Fédération congolaise de football association et organisatrice du championnat national de football vient de frapper le club tuteuré par Zoé Kabila, jeune frère du président de la République, de forfaits contre TP Molunge de Mbandaka et V.Club de Kinshasa pour des matchs comptant pour la cinquième et sixième journée de la zone de développement ouest programmés respectivement le 5 et 17 décembre.

Ces forfaits paraissent absurdes d'autant plus que le FC Shark XI avait bien avant le coup d'envoi de la saison 2017-2018, pris l'option de ne pas participer à

la 23e édition de la Division 1. Les dirigeants du club arguaient que Shark XI FC ne montera sur l'aire de jeu tant que « l'ordre n'y sera pas instauré ». Aussi dénonçaient-ils en plus « le favoritisme qui amène à la désignation d'avance du champion et de la prise de certaines décisions à la tête du client ».

Les Requins bleus de Kinshasa ont donc brillé par leur absence successivement contre FC Nord Sport de Matadi, le 15 novembre, AS Dragons/Bilima le 23 novembre, FC MK le 26 novembre et AC Rangers le 2 décembre. Le secrétaire national de la Linafoot, Emmanuel Kande, a brandi la menace de l'exclusion du championnat 2017-2018, si Shark XI FC est absent à la septième journée, le 21 décembre, contre le DC Motema Pembe. Mais c'est à se demander à quoi servirait une telle sanction car Shark XI s'est retiré du championnat national bien avant. La Linafoot devrait plutôt prendre acte et réorganiser son calendrier en écartant Shark XI dès le départ.

Martin Engimo

TÉLÉPHONIE MOBILE

Deuxième opération d'identification des abonnés

La campagne a été lancée, le 6 décembre à Pointe-Noire, par l'Agence de régulation des postes et des télécommunications électroniques (ARPCE), en collaboration avec les opérateurs de téléphonie mobile de la place.

L'opération a pour objectif d'emmener les vendeurs et revendeurs des cartes Sim

situation qui a favorisé la résurgence des réseaux frauduleux d'appels téléphoniques.

En vue de mettre fin à ce désordre, l'ARPCE a pensé organiser une réunion avec les vendeurs et revendeurs qui sont les derniers maillons de la chaîne de distribution des cartes Sim. Le but étant d'établir un climat de confiance entre les

des utilisateurs mais aussi de prévenir et punir l'usage délictueux des services de télécommunications.

Dans son intervention, le directeur des réseaux et services des communications électroniques à l'ARPCE, Sandé Ndé, a rappelé que l'identification des abonnés n'est pas une option mais plutôt une obligation légale. « Pour cette année 2017,

vendeurs et revendeurs de cartes Sim les pièces exigées pour l'identification. Il s'agit de la carte nationale d'identité, du passeport, du permis de conduire, de la carte d'étudiant ou scolaire et la carte de résident.

Rappelons que c'est en 2011 que l'ARPCE avait lancé sa première campagne d'identification des abonnés de la télé-



La photo du présidium



Une vue des participants

à procéder, de manière systématique, à l'identification préalable de tout nouvel abonné. Ceci pour des raisons sécuritaires et aux fins de maîtriser le fichier des abonnés en République du Congo. En effet, depuis un certain temps, l'ARPCE a constaté sur le marché la prolifération des cartes Sim pré-activées, l'authenticité douteuse de plusieurs pièces présentées et un relâchement sur l'identification des abonnés auprès des vendeurs et revendeurs de cartes Sim. Une

abonnés et les opérateurs de la téléphonie mobile.

Au cours de la réunion, ces vendeurs ont été sensibilisés aux sanctions auxquelles s'expose tout contrevenant des procédures d'identification des abonnés. Cette campagne d'identification s'inscrit dans le cadre du respect des normes internationales de sécurité de réseaux de télécommunications. Elle est édictée par l'Union internationale des télécommunications et va permettre non seulement au régulateur de garantir la vie privée

l'ARPCE a procédé au démantèlement d'une demi-douzaine de réseaux spécialisés dans la fraude téléphonique appelée Sim Box et le carburant de ces réseaux frauduleux n'est autre que la carte Sim, obtenue d'une manière frauduleuse et donc non identifiée », a-t-il dit.

Le directeur des Affaires juridiques et internationales de l'ARPCE, Jean Célestin Endoke, a fait la présentation des dispositions légales qui encadrent l'identification des abonnés. Il a rappelé aux

phonie mobile. Cette opération avait connu un véritable succès au niveau national et se doit aujourd'hui être pérenne afin de garantir non seulement la sécurité des usagers mais également d'établir une franche collaboration entre abonnés et opérateurs. La séance a connu la participation de Magloire Mabounda, conseiller spécial du préfet de Pointe-Noire, des responsables de la gendarmerie et de la police nationale ainsi que ceux des sociétés de téléphonie mobile.

Hugues Prosper Mabonzo



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un **Espace de Vente**

Une sélection unique de la **LITTÉRATURE CLASSIQUE** (africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées, Philosophie, etc.










Un **Espace culturel** Pour vos **Manifestations** :
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Gesso
immeuble Les Manguiers (Mpila),
Brazzaville République du Congo

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)



MUSIQUE

Yves Saint Lazare et l'orchestre K.Musica honorés

L'artiste musicien s'est vu décerner, le 5 décembre à Pointe-Noire, le Prix de meilleur élève de la reconstruction de la République pendant que son groupe et le manager, Christian Yabbat Libengué, ont reçu le Prix spécial Grand clerc de la nation.

Les lauréats ont été distingués par l'Association des auditeurs des radios locales nationales et des journalistes chroniqueurs (ARLNJC). Ces distinctions à titre anthume, remises devant les membres de l'orchestre, les fans et le public, récompensent les mérites de Yves Saint Lazare, leader de l'orchestre K. Musica, dont l'aurole dans l'art musical est loin de s'estomper. Son abondante production musicale et ses innombrables prestations scéniques dans presque toute la ville n'ont pas échappé à l'ARLNJC qui l'a distingué avec son ensemble de ses efforts pour la reconstruction et la contribution de sa pierre à l'édification de la nation congolaise.

Justifiant le choix porté sur K.Musica et Christian Yabbat Libengué pour recevoir le Prix spécial Grand clerc de la nation, et celui de remettre le Prix du meilleur élève de la reconstruction de la République à Yves Saint Lazare, Jean-Michel Bossi, président de l'ARLNJC a dit: « Le plébiscite que nous faisons en toute objectivité ne souffre d'aucune influence extérieure. C'est pourquoi, avant chaque plébiscite, nous avons toujours procédé au travail de terrain que nous appelons sondage. Il s'effectue sur un large échantillon représentatif de la popu-



Yves Saint Lazare et ses musiciens crédit photo «Adiac»

lation concernée et repose sur un travail dont le caractère scientifique est incontestable. Les résultats sont recueillis grâce à nos antennes et sont envoyés à Tunis, siège du Réseau des journalistes africains pour le mieux être du citoyen dont nous sommes une filiale» et d'ajouter: «Ce prix couronne toute action menée au profit de la population mais aussi pour encourager médiatiquement toutes les initiatives visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ».

C'est une distinction partagée entre les musiciens et le mécène Christian Yabbat Libengué qui œuvre sans cesse pour le bien de l'orchestre, a dit Yves Saint Lazare. Il a renchéri que cette complicité bâtie autour de l'amour et de l'entente fait et fera que

K.Musica soit un des fleurons de la musique congolaise avec son album Mad Ruh 777 Etincelles, attendu en 2018 mais qui est déjà dans toutes les lèvres.

Qui est Yves Saint Lazare ?

Yves Saint Lazare et K. Musica, c'est une histoire d'amour qui commence le 12 novembre 2012 quand naît ce groupe qui lance, dans la foulée, le single C'est le moment, véritable tremplin pour un avenir qui déjà s'annonce radieux avec l'invitation à la cérémonie de remise des trophées Tam Tam d'or, au Stade Denis-Sassou-N'Gusso de Dolisie. Nominé deux fois en 2014 meilleur orchestre et meilleur spectacle aux côtés des Bantous de la capitale, Extra Musica... K.Musica rate de peu la consé-

cration finale mais continue de travailler, conscient que le chemin menant vers la gloire est encore loin.

K.Musica et Yves Saint Lazare, c'est une présence ininterrompue sur scène et sur les bacs. Le bar musical Tapas, l'Espace culturel Yaro, le village Bondi, le festival Fiadol à Dolisie, l'Institut français de Pointe-Noire, le festival N'Sangu Ndji Ndji... vont accueillir ces musiciens dont l'écho résonne partout. En février 2016, quand sort l'album La montée de l'aigle, c'est le couronnement d'un ardu travail acharné qui va emmener le groupe à représenter la ville à la 12e édition du festival N'Sangu Ndji Ndji puis à une longue tournée promotionnelle qui va égayer les mélomanes de la

bonne musique.

Auteur compositeur et interprète, Yves Saint Lazare est un artiste musicien au talent multiple. Diplômé des Sciences et techniques de la communication, doué de talent de chanteur et excellent parolier, il intègre Royal K.Musica, un orchestre du quartier qui, sous sa houlette, est plébiscité meilleur orchestre amateur du Prix Primusik organisé par les Brasseries du Congo en 2007. Meneur d'hommes doué des capacités intellectuelles et managériales indéniées, il est élu par ses pairs à l'unanimité président de l'orchestre. L'album Consécration, sorti en 2009, est la cerise sur le gâteau d'une année pleine sanctionnée, entre autres, par le prix de meilleur orchestre et meilleur spectacle du Congo au Tam tam d'or. À Pointe-Noire, Royal K. Musica est sacré meilleur orchestre lors du prix Inter star. L'année suivante, l'orchestre reçoit le Prix Tchikounda du meilleur orchestre du Kouilou. Deux ans plus tard, Yves Saint Lazare, en véritable homme-orchestre et producteur sort Amuse Gueule où s'illustre ses compositions Ouragan et Tongo Etani. Pourtant, promu à un bel avenir avec ce groupe, mais à cause des querelles byzantines qui minent sa cohésion, Yves Saint Lazare décide, en 2012, de quitter ce navire Royal K. Musica qui tangue et crée K. Musica, son bébé avec lequel il écrit depuis près de cinq ans une véritable histoire d'amour véritable et sincère.

Hervé Brice Mampouya

CHAMPIONNAT NATIONAL DE KARATÉ

Congo job vise le podium

Le président du club, Me Joseph Goma « Degoums », a exprimé son intention de rééditer l'exploit de la saison dernière, à l'issue du championnat départemental qui s'est déroulé du 2 au 3 décembre, à l'Institut technique Thomas-Sankara de Pointe-Noire.

Médaillé d'or de la Ligue de karaté de Pointe-Noire, le club Congo Job représentera le département au championnat national en compagnie de son dauphin, Bushido, médaillé d'argent. Très fier de la performance de ses protégés, Me Joseph Goma a indiqué que son objectif au championnat national est de rééditer l'exploit de la dernière édition. « Je suis très content de ce sacre qui nous a propulsés encore au championnat national au cours du-

quel nous avons occupé le 3e podium l'an dernier. Nous repartons pour Brazzaville avec le même objectif de glaner un podium. J'ai une bonne équipe qui a fait des merveilles dans ce pays », s'est-il réjoui.

Parlant de la préparation de son club, le troisième au niveau national, Me Joseph Goma a souligné qu'il n'y a plus de temps à perdre. « Dès que nous quittons ici, j'allume la machine, on se met au travail pour préparer le championnat national », a-t-il indiqué.

Soulignons que la liste complète des qualifiés de chaque catégorie sera publiée par la Ligue, à l'issue de quelques combats reportés pour des raisons sécuritaires. Ces combats sont programmés le 10 décembre, au lycée technique Poaty-Bernard.

Charlem Léa Legnoki



Le président du club, à droite, posant avec les karatékas (Adiac)

MODE

Vingt-cinq mannequins pour un défilé le 9 décembre

Intitulé Mod'a, le défilé de mode qu'organisent Nuptia Tranier et Lionel Djimbi, promoteurs de l'agence Lin Dynastie, se tient sur le thème « Brazza in blue »



Nuptia Tranier et Lionel Djimbi, organisateurs de la soirée allons y ajouter quelque chose d'unique, à savoir le Jazz. Ce ne sera pas un défilé de mode traditionnel, du genre habits en pagne. Il y aura aussi du prêt-à-porter. Car, nous travaillons avec quelques créateurs, stylistes et modélistes, à l'instar de Me Alexis, Eric Kanga, Gloria, Niche, ... ou des boutiques comme Avenir... », a déclaré Lionel Djimbi.

L'événement mixte va regrouper vingt-cinq mannequins, à savoir quinze filles et dix garçons, mesurant entre 1,70m et 1,95m, dont l'âge varie entre 18 ans et plus. Ce défilé va rassembler petits, grands artistes et stylistes qui vont s'exposer au grand public pour présenter leurs nouvelles collections. A la fois, ce sera aussi un challenge total pour montrer qu'aujourd'hui, les hommes et les femmes peuvent être bien habillés traditionnellement, a précisé Nuptia Tranier.

L'objectif est de faire découvrir les jeunes designers qui font aussi mieux que les grands mais qui ne sont pas encore connus. A travers ce genre d'événement, ils vont exposer leurs styles, leurs créations, pour montrer aux gens qu'il y a quelque part, dans les petits quartiers, de jeunes designers peu connus mais habiles. « Le défilé de mode que nous allons organiser sera différent des autres. Nous

Les vingt-cinq mannequins qui vont participer au défilé sont tous issus de l'agence Lin Dynastie. Fondée, il y a deux ans à Brazzaville, cette agence compte au total trente mannequins qui participent à plusieurs événements ainsi qu'à la réalisation des clips. Notons qu'avant Mod'a, les responsables de Lin Dynastie ont eu à organiser plusieurs activités, parmi lesquelles la soirée Art et culture l'année dernière, Fashion Night, Miss kitoko et Miss Liputa courant cette année.

Bruno Okokana

BIENNALE DAK'ART 2018

Soixante-quinze artistes sélectionnés

Les participants à l'événement, parmi lesquels le Congolais Paul Alden M'voutoukoulou, artiste peintre et vidéaste, viendront de trente-trois pays et exposeront leurs talents du 3 mai au 2 juin 2018, dans la capitale sénégalaise.

L'exposition de Dakar, la treizième du genre, aura pour thème « Une nouvelle humanité » et portera le sceau du père de la Négritude, Aimé Césaire, intitulé *L'Heure rouge*, extraite de sa pièce *Et les chiens se taisaient*, qui parle d'émancipation, de liberté et de responsabilité. Des concerts et des rencontres d'échanges seront aussi au rendez-vous. Ces rencontres se tiendront autour du thème « Art contemporain africain et transformation des cadres intellectuels et normatifs ».

Quatre récompenses seront en compétition, notamment le Prix Uemoa avec un montant de cinq millions de FCFA, le Prix OIF d'une valeur de quinze mille euros, le Prix du ministère de la Culture et de la communication d'un montant de cinq millions de FCFA et le Grand Prix Léopold-Sédar-Senghor du président de la République d'un montant de dix millions de FCFA. La Biennale de Dakar s'est affirmée comme le rendez-vous essentiel de l'art africain contemporain et au-delà. Elle est soutenue à une hauteur de 75% par l'Etat sénégalais.

Durant un mois, l'événement sera sous le haut parrainage du président de la République du Sénégal, placé sous l'égide du ministère de la Culture et organisé par

le secrétariat général de la Biennale. Cet événement international fêtera, en cette édition, sa 26^e année d'existence.

Sept principaux sites ont été retenus pour accueillir les œuvres, il s'agit du site de l'ancien Palais de Justice, le Musée des civilisations noires, le Musée Théodore-Monod d'art africain, le Musée Léopold-Sédar-Senghor, la Place du souvenir africain, la Galerie nationale d'art et le Musée des anciens combattants. D'autres bâtiments officiels pourraient accueillir des œuvres. Deux pays seront à l'honneur, le Rwanda et la Tunisie.

Qui est Paul Alden M'voutoukoulou (M'vout)

Paul Alden M'vout est un artiste peintre, une étoile montante de l'art pictural au Congo. Il a été admis, en 2006, à l'École nationale des Beaux-Arts de Brazzaville. Il se frotte au graphisme et au design en travaillant chez Graphik'noir et affine son art en participant, depuis trois ans, aux rencontres internationales d'art contemporain des Ateliers Sahn au cours desquelles il obtient plusieurs prix.

L'artiste a participé à divers projets internationaux et expositions dans le monde entier, à savoir au Cameroun, au Sénégal, en RDC, en France, au Maroc, en Algérie, etc. Il vit et travaille à Brazzaville. Une de ses œuvres, baptisée Médecine Blues, est présentée en ce moment à Lille, en France, dans « Vers le cap de Bonne-Espérance ».

Rosalie Bindika

HALTÉROPHILIE

Fernand Sabaye propose la création d'un centre national

Le président de la Fédération congolaise de la discipline a fait part de son projet au ministre des Sports et de l'éducation physique, Hugues Nguélonlé, en pensant au matériel obtenu lors des Jeux africains de Brazzaville.

Le gymnase Henri-Elendé, a souhaité Fernand Sabaye, serait le lieu indiqué pour abriter le centre. Il n'a pas seulement demandé au ministre l'occupation de la salle mais aussi la remise, à sa fédération, du matériel stocké au gymnase Michel-d'Ornano après les épreuves des Jeux africains. Selon ses révélations, ce matériel aurait pris une autre direction. « Nous sollicitons du ministère que soit transféré à la fédération considérée l'ensemble du matériel d'haltérophilie des Jeux africains. Nous avons pratiqué cette discipline au stade d'Ornano, le matériel y avait été stocké. Nous avions même, par devers nous, les clés mais nous n'avions pas le droit d'utiliser le matériel et, d'après les informations, c'est un camp militaire. Selon les dires, c'est un matériel qui est sorti et distribué à des particuliers. On ne sait pas trop comment », a expliqué le président de la Fédération congolaise d'haltérophilie, lorsqu'il développait, le 5 décembre,



Fernand Sabaye exposant les projets de sa fédération Adiac

tembre, les axes prioritaires de sa structure.

« Ce serait beaucoup regrettable, parce que le matériel olympique d'haltérophilie est différent de celui qu'on utilise dans les salles pour la musculation et la force athlétique. Il est technique et précis et ne devrait être utilisé que pour les compétitions d'haltérophilie. A ce jour, nous n'avons touché à aucun matériel », a-t-il ajouté. Surpris par ces révélations, Hugues Nguélonlé a déclaré: « J'apprends tout cela à l'instant. Il faudrait appeler le directeur du gymnase pour qu'il rencontre le directeur de cabi-

net et le conseiller aux sports, en présence des membres de la fédération pour faire le point sur ce matériel ».

La fédération, a souligné Fernand Sabaye, veut s'appuyer sur ce matériel pour atteindre les objectifs de développement de la performance des athlètes congolais au niveau international par la création des centres pilotes.

Ce projet, a-t-il reconnu, ne peut se réaliser sans l'appui du ministère. « L'haltérophilie est une discipline spécifique. Même si tout le monde soulève les barres, ce n'est pas de l'haltérophilie. Elle est très technique

et appelle un équipement spécifique avec une connaissance précise des techniques et des règles », a indiqué Fernand Sabaye.

Outre la proposition de créer deux centres pilotes respectivement à Brazzaville et à Pointe-Noire, la fédération a déjà posé les bases de la réussite de ce projet, en sollicitant l'expertise d'un ancien entraîneur de l'équipe de France féminine. « Nous voulons pour cela créer deux centres pilotes: un à Brazzaville et l'autre à Pointe-Noire, pour profiter du matériel que nous avons reçu à la faveur des

Jeux africains et de l'arrivée de l'expert français. Il a accepté d'être le conseiller technique de la fédération, afin de développer la discipline au travers des formations pilotes », a-t-il expliqué. « Nous souhaitons que le ministère prenne en charge ses frais. C'est un ancien entraîneur de l'équipe féminine de France. Il ne demande pas un salaire. Il peut arriver trois ou quatre fois dans l'année pour la formation. Il n'y a que son transport, son hébergement et une petite prime », a-t-il ajouté. Avant la fédération d'haltérophilie, le ministre des Sports avait reçu le bureau exécutif de la fédération congolaise d'escrime. Albert Kaya a fait savoir à Hugues Nguélonlé la volonté de la fédération de faire connaître la discipline aux Congolais. « La priorité c'est d'abord élargir, vulgariser la discipline. Faire que l'escrime soit pratiquée dans tous les départements. Cette discipline est encore très mal connue dans notre pays. Nous avons ciblé les écoles et les universités », a-t-il dit, avant d'évoquer quelques difficultés. « En bon militaire que je suis, on dit toujours une mission des hommes, des moyens. Si on n'a pas les moyens, nous ne pouvons pas atteindre les objectifs fixés », a précisé Albert Kata.

James Golden Eloué